



# ARRÊTÉ

N° 04/2011

**DE CIRCULATION  
ALTERNEE POUR  
CAUSE DE TRAVAUX  
EN AGGLOMERATION  
SUR LA RD 993B.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de GAP  
Canton d'ASPRES-SUR-BUËCH  
**Commune d'ASPREMONT**

**Le Maire d'ASPREMONT,**

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième et huitième partie ;

**CONSIDERANT** les travaux de sécurisation du poste électrique du quartier CHAPON qui auront lieu entre le 9 mai 2011 à 8 heures et le 8 juillet 2011 à 18 heures sur la RD 993b à la hauteur du croisement avec la rue du Riou dans le village ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

## ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la RD 993 b au niveau du croisement avec la rue du Riou dans le village, du 9 mai 2011 à 8 heures au 8 juillet 2011 à 18 heures. Tout stationnement gênant le bon déroulement des travaux sera verbalisé.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé au moyen de feux tricolores, sera mis en place.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de VEYNES/ASPRES-SUR-BUËCH.

Fait à ASPREMONT le 21 avril 2011.

Le Maire,



Jacques FRANCOU.